

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

dans le périmètre fixé pour la réalisation d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) sur le territoire de la commune de Trouillas

- **Fondements juridiques :**

- Article L.121-19 du code rural et de la pêche maritime;
- Arrêté départemental N°8479/2025 du 08/07/2025 fixant la liste des travaux dont la préparation et l'exécution sont interdites ou soumises à autorisation du Président du Département jusqu'à la clôture de l'opération d'AFAFE ordonnée sur le territoire de la commune de Trouillas.

- **Objet de la mesure de déclaration de travaux mise en place :**

Éviter, jusqu'à la clôture de l'opération d'AFAFE, tous travaux susceptibles de :

- modifier l'état des lieux ;
- porter atteinte à des enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement réalisé;
- nuire au bon déroulement de l'aménagement foncier.

- **Modalités d'envoi de la demande d'autorisation :**

La demande d'autorisation sera adressée à Mme la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales, par voie postale ou par voie électronique, aux adresses suivantes :

- voie postale :
Hôtel du Département
Pôle Territoire et Mobilités
Service Foncier Rural Agriculture et Agroalimentaire
24, quai Sadi-Carnot - B.P. 906 -
66906 PERPIGNAN cedex
- voie électronique : foncierrural@cd66.fr

- **Obtention de renseignements :**

- auprès du Service Foncier Rural Agriculture et Agroalimentaire au 04 68 85 82 41 ou foncierrural@cd66.fr ;
- sur le site internet du Département : <https://www.ledepartement66.fr/des-outils-de-restructuration-du-foncier/>

1. Désignation du ou des demandeur(s)

Nom :	Prénom(s) :	
Adresse :	Code postal :	Commune :
Téléphone :	Mail :	

Agissant en qualité de (Cocher la ou les cases correspondante(s)) :

- ☐ Propriétaire(s) (pleine propriété / Indivision) ☐ Nu(s)-propriétaire(s) ☐ Usufruitier(s) *
- ☐ Mandataire *
- ☐ Autre (Préciser) *

* Si le demandeur n'est pas propriétaire, joindre l'accord et les coordonnées de ce ou de ces dernier(s).

2. Localisation des travaux envisagés (joindre un plan cadastral identifiant la ou les parcelles)

Commune(s)	Section(s)	N°	Lieu(x)-dit(s)	Nature cadastrale	Surface(en m²)

3. Description des travaux envisagés

État actuel de la ou des parcelle(s) :

Description et objectif(s) des travaux envisagés :

Période(s) envisagée(s) pour la réalisation des travaux :

4. Précisions à l'attention du ou des demandeur(s)

Modalités et délai d'instruction :

> À réception de la demande d'autorisation, le Département informera le demandeur du caractère complet de sa demande, ou il lui demandera d'apporter des précisions pour permettre la poursuite de l'instruction.

> La demande d'autorisation donnera lieu à un avis rendu par la Commission Communale d'Aménagement Foncier, puis à une décision du Président du Département.

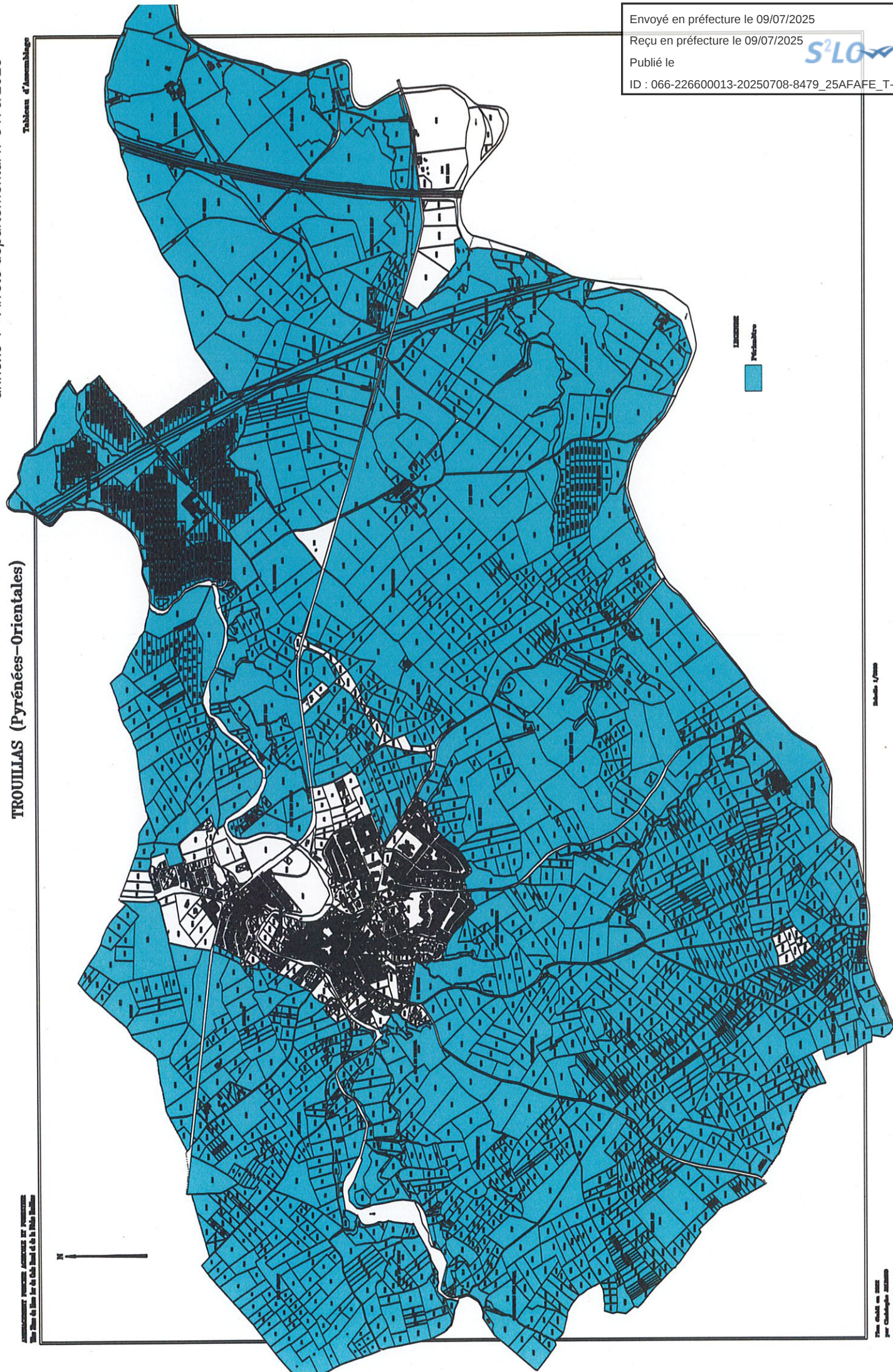
> En l'absence de décision de rejet émise par le Président du Département dans le **délai de quatre mois** à compter de la réception de la demande d'autorisation (dossier complet), celle-ci est considérée comme accordée.

Fait à :	Le	Signature du ou des demandeur(s) :

TROUILLAS (Pyrénées-Orientales)

AMÉNAGEMENT PISCINES ASSAINISSEMENT DES PISCINES
Plan d'Etat de l'eau de la Cité de la Vallée de la Vallée de la Vallée

Tableau d'Aménagement



Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 066-226600013-20250708-8479_25AFAFE_T-AR

S²LOW

Échelle 1/2000

Plan d'Etat de l'eau de la Cité de la Vallée de la Vallée de la Vallée